

PROJET DE STRUCTURE CENTRE FEDERAL HANDISPORT

Accompagner les jeunes talents vers la réussite

Juin 2020



Table des matières

1. Cadrage et fonctionnement	4
1.1 Approche contextuelle	4
1.1.1 Propos introductifs	4
1.1.2 Historique chiffré et analyses	5
1.1.2.1 Evolution des effectifs	5
1.1.2.2 Durée du cycle de formation	6
1.1.3 Mesure et évaluation du niveau de performance	7
1.1.3.1 Taux d'intégration des Equipes de France	7
1.1.3.2 Répartition selon les collectifs identifiés dans le parcours fédéral de la performance	9
1.1.3.3 Médailles et performances sur les compétitions internationales de référence	10
1.2 Approche organisationnelle	11
1.2.1 Situation	11
1.2.1.1 Services associés du CREPS	11
1.2.1.2 Infrastructures sportives :	12
1.2.2 Organigramme fonctionnel	13
1.2.2.1 Cadre et périmètre des missions de chaque acteur :	13
1.2.2.2 Suivi des charges d'entraînement	16
1.3 Politique tarifaire	18
1.3.1 Au près des familles	18
1.3.2 Au près des clubs	19
1.3.3 Projection vers l'international	19
2. Moyens et objectifs	19
2.1 Analyse et évolution du positionnement	19
2.2 Objectifs et périmètre d'actions	20
2.3 Dispositifs d'accompagnement du sportif	21
2.3.1 Sur le plan scolaire	22
2.3.2 Sur le plan sportif	23
2.3.3 Sur le plan éducatif	23
2.3.4 Sur le plan médical / paramédical	24
3. Parcours du sportif	25
3.1 Identification des talents	25
3.1.1 Processus de détection	25
3.1.1.1 Cadre de la détection	25
3.1.1.2 Profils sportifs concernés	25

3.1.1.3 Chemin de sélection	26
3.2 Critères de maintien.....	27
3.2.1 Rappel du cadre.....	27
3.2.2 Composition de la Commission mixte d'évaluation	28
3.2.3 Critères évolutifs de maintien au CFH.....	28
3.2.4 Barème d'évaluation	30
3.3 Le cas des sportifs associés	30

1. Cadrage et fonctionnement

1.1 Approche contextuelle

1.1.1 Propos introductifs

Le Centre Fédéral Handisport (CFH), association loi 1901, sous l'égide de la Fédération Française Handisport est une structure, installée au CREPS de Bordeaux, qui relève du programme d'accèsion du Projet de Performance Fédérale (PPF). Véritable outil au service des Commissions Sportives fédérales, le CFH représente donc une filière d'accès au sport de haut-niveau.

Depuis septembre 2019, le CFH se compose de quatre Pôle France Relève (PFR) :

- PFR basket-fauteuil
- PFR athlétisme handisport
- PFR natation handisport
- PFR tennis de table handisport

Selon les effectifs de la saison sportive 2019-2020, le CFH s'adresse majoritairement à des sportifs des sportifs issus des catégories « Relève » (50 %) et « Espoir » (32%).

Le CFH propose à ses sportifs des conditions d'accueil optimales et un suivi personnalisé pour les accompagner vers la réussite d'un triple projet sport, solaire et éducatif.



Le contexte international

- Election de la ville hôte des JO et JP 2024 (opérée le 15 septembre 2017 lors de la 130ème session du Congrès du CIO à Lima au Pérou) et décision d'attribution des JO et JP qui prend en compte l'impact de l'organisation des Jeux sur la politique sociale, citoyenne, sportive de la nation concernée.
- Les nations fortes du champ paralympique se sont déjà dotées de structures d'entraînement avec accueil permanent ou régulier des sportifs

Le contexte national

Centre Fédéral Handisport, Projet de Performance, juin 2020
Accompagner les jeunes talents vers la réussite

Avec les soutiens institutionnels



- Projet fédéral ambitieux acteur de son avenir avec des réformes à engager pour mieux préparer les équipes de France de demain : accentuer le travail de détection/orientation, former davantage de jeunes « à profil », travailler qualitativement sur l'accompagnement de nos équipes de France.
- Une attente institutionnelle sur une orientation du Projet de Performance Fédéral Handisport sur des sports ou des publics pour lesquels sa légitimité ne peut pas être remise en cause.

Le contexte local

Le CREPS de Bordeaux, un lieu unique au cœur géographique de la vie scolaire, universitaire, citoyenne et sportive des sportifs :

- Des établissements scolaires du 2nd degré à proximité et un campus universitaire et sportif en pleine mutation ;
- Un établissement au sein d'une métropole bien desservie sur le plan international (aéroport), sur le plan national (gare TGV) et un réseau de transports urbains riche (Tramway, bus) ;
- Des entreprises et des Ecoles/Universités à forte valeur innovation technologique ;
- Des équipements sportifs + 21 structures reconnues de haut-niveau sur le CREPS ;
- Une politique sportive régionale déjà engagée sur le territoire pour le développement de la pratique Handisport ;
- Des partages d'expérience et de vie quotidienne entre projets de performance olympique et paralympique qui s'enrichissent mutuellement ;
- Un territoire riche d'établissements spécialisés ou reconnus sur la rééducation fonctionnelle.

1.1.2 Historique chiffré et analyses

1.1.2.1 Evolution des effectifs

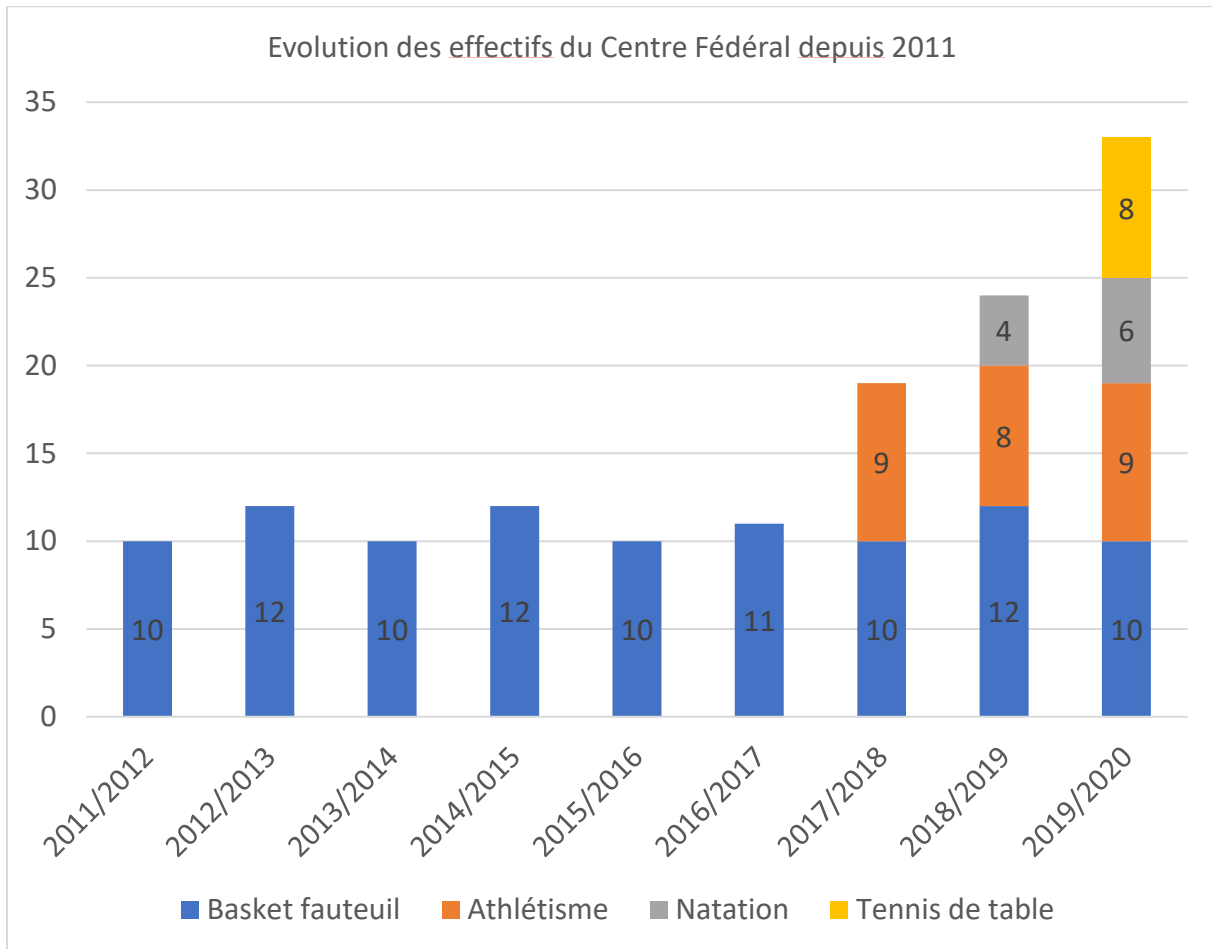
Le CFH a été créé en 2011. Depuis sa création et l'ouverture du « Pôle France Jeunes handi-basket », la structure a vu ses effectifs augmenter avec les arrivées successives du Pôle France Relève athlétisme handisport (2017), du Pôle France Relève natation handisport (2018) et du Pôle France Relève tennis de table handisport (2019).

Le PFR natation handisport existe depuis 2011. Il a été transféré du CREPS de Vichy au CREPS de Bordeaux (2018). Le PFR athlétisme handisport existe depuis 2013, transféré du Lyon au CREPS de Bordeaux (2017).

Le regroupement des 4 PFR, composantes essentielles du CFH, répond à une volonté de la FFH d'offrir aux jeunes athlètes français une structure d'entraînement performante, adaptée aux problématiques handisport, connue et reconnue aussi bien à l'échelon national que local et favorisant la mutualisation des coûts de gestion.

Ainsi, en évoluant de 10 basketteurs (2011) à 31 sportifs (2019), le CFH est passé du statut de club de basket-fauteuil, bénéficiant d'aménagements favorables pour assurer un entraînement quotidien, à une véritable structure d'excellence, missionnée pour former les

jeunes talents et accélérer leur formation en vue des échéances sportives internationales 2024 et 2028.



En septembre 2019 et depuis sa création, le CFH a reçu dans son enceinte 68 sportifs :

- 37 basketteurs, soit 55% de l'effectif total (sur 9 saisons sportives)
- 13 athlètes, soit 19% de l'effectif total (sur 3 saisons sportives)
- 10 nageurs, soit 14% de l'effectif total (sur 2 saisons sportives)
- 8 pongistes, soit 12% de l'effectif total (sur 1 saison sportive)

1.1.2.2 Durée du cycle de formation

Le cycle moyen de formation au sein du CFH dure 2 années et 6 mois. Ainsi, nous pouvons conclure que la majorité des sportifs restent 3 saisons sportives sur la structure. Les dispositifs des accompagnements sportif, scolaire et éducatif doivent donc être planifiés progressivement sur ce cycle moyen de 3 saisons sportives (cf. 2-3).

A ce jour, la durée maximale de formation au sein du CFH a été de 4 saisons sportives consécutives. Les sportifs en cours de formation au CFH n'ont pas été comptabilisés.

Précision : Le calcul a été effectué sur une majorité de basketteurs.

1.1.3 Mesure et évaluation du niveau de performance

1.1.3.1 Taux d'intégration des Equipes de France

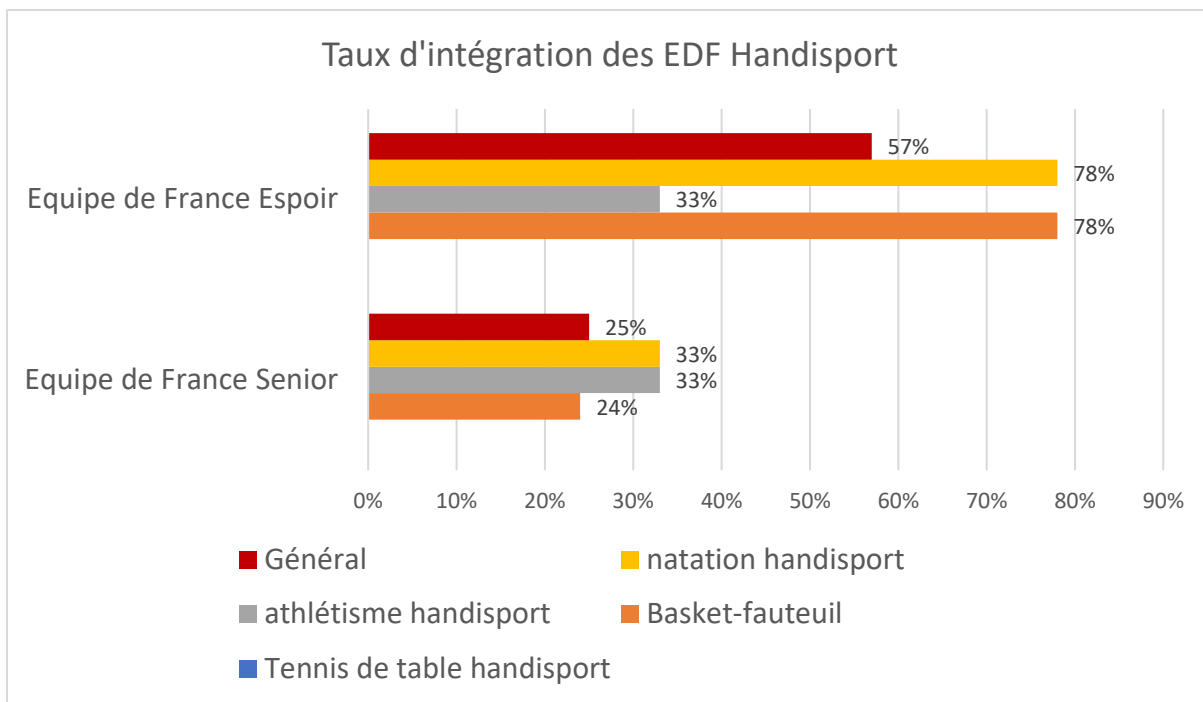
Ci-dessous, la liste de tous les sportifs en cours en formation ou étant passés par le CFH et ayant intégré les équipes de France Espoir et/ou Senior.

Profil	Discipline sportive	EDF Espoir	EDF Senior
DENAYER Hector	Natation handisport	Oui	Non
PAULI Agathe	Natation handisport	Oui	Non
NOUCHET Alexandra*	Natation handisport	Non	Non
SACHE Solène	Natation handisport	Oui	Non
MAZET-VIGNAUD Luan	Natation handisport	Oui	Non
GUERARD Sarah*	Natation handisport	Non	Non
Théo CURIN	Natation handisport	Oui	Oui
Emeline PIERRE	Natation handisport	Oui	Oui
Mael CORNIC	Natation handisport	Oui	Oui
CIGIOTTI Julien*	Tennis de table handisport		Non
EMPIS Edgar	Tennis de table handisport		Non
GILLES Corentin	Tennis de table handisport		Non
GUILLAS Baptiste	Tennis de table handisport		Non
LOTTON Robin	Tennis de table handisport		Non
PREZELIN Elie*	Tennis de table handisport		Non
RABILLARD Melvyn	Tennis de table handisport		Non
VAUTIER Flora	Tennis de table handisport		Non
BERNARD Youenn	Athlétisme handisport	Oui	Non
SYLLA Aboubacar	Athlétisme handisport	Non	Non
BERTRAND Valentin	Athlétisme handisport	Non	Oui
MAJDOUB Marouane*	Athlétisme handisport	Non	Non
GELINEAU Clémence*	Athlétisme handisport	Oui	Non
LE VOURC'H Gwenaig	Athlétisme handisport	Oui	Non
TERKI Célia	Athlétisme handisport	Oui	Non
TIKUNOVA Lara	Athlétisme handisport	Non	Non
THOMAS Noel*	Athlétisme handisport	Oui	Non
LLOVERAS Alex*	Athlétisme handisport	Oui	Non
BEUGNET Maxime*	Athlétisme handisport	Non	Non
DUMAS Yannis*	Athlétisme handisport	Non	Non
LLOVERAS Paul *	Athlétisme handisport	Non	Non
ZERROUG Darine *	Athlétisme handisport	Non	Non
JACQUART Caroline *	Athlétisme handisport	Non	Non
ZORZI Axel *	Athlétisme handisport	Non	Oui
GERBER David *	Athlétisme handisport	Non	Oui
DELORME Alix *	Athlétisme handisport	Non	Oui
BOUKHELIFA Alexandre *	Athlétisme handisport	Non	Oui

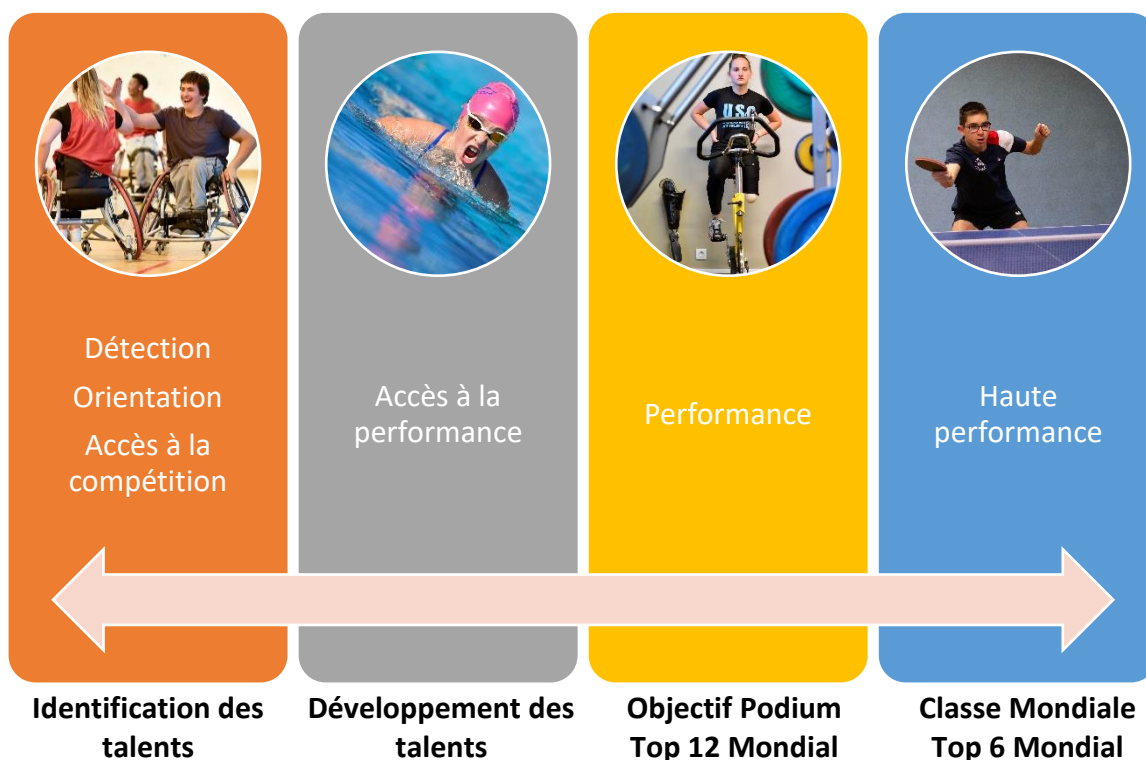
LANZA Angelina *	Athlétisme handisport	Non	Oui
LE FUR Marie-Amélie	Athlétisme handisport	Oui	Oui
COISSARD Shana*	Basket-fauteuil	Oui	Non
FAUST Carlyvans	Basket-fauteuil	Non	Non
MEDUS Kiliann	Basket-fauteuil	Oui	Non
ERRAOUI Soufyiane	Basket-fauteuil	Oui	Non
TRAORE Mamady*	Basket-fauteuil	Oui	Non
GARDIN Esteban*	Basket-fauteuil	Oui	Non
GAY Meggie	Basket-fauteuil	Non	Oui
LE ROUX Loeiza Vari	Basket-fauteuil	Oui	Oui
MAKOMA Davy	Basket-fauteuil	Oui	Non
PERSET Ylan	Basket-fauteuil	Oui	Non
ROA Luca*	Basket-fauteuil	Oui	Non
TRABUCHET Enzo*	Basket-fauteuil	Oui	Non
PREVOST Lorentz*	Basket-fauteuil	Non	Non
LAPPU Nicolas*	Basket-fauteuil	Non	Non
DAMOIZEAU Romain*	Basket-fauteuil	Oui	Non
CLARY Lisa*	Basket-fauteuil	Oui	Oui
HENRIOT Esteban*	Basket-fauteuil	Oui	Oui
HERMOSILA Abdel-Wallid*	Basket-fauteuil	Oui	Non
MOHAMED-KHALIL Samih*	Basket-fauteuil	Oui	Non
EVANNO Sébastien*	Basket-fauteuil	Oui	Oui
LECLERQ Yoan*	Basket-fauteuil	Oui	Non
MARIANI Anthony*	Basket-fauteuil	Oui	Non
BRITO DA SILVA Chaid*	Basket-fauteuil	Oui	Non
WEMBOLUA Grace*	Basket-fauteuil	Oui	Oui
CHANAS Maxime*	Basket-fauteuil	Non	Non
MAKAMBO Luigi*	Basket-fauteuil	Oui	Oui
ATTIOGBE Sidney*	Basket-fauteuil	Oui	Non
BAILLON Kévin*	Basket-fauteuil	Oui	Non
HARDOUIN Louis*	Basket-fauteuil	Oui	Oui
FRINAULT Simon*	Basket-fauteuil	Oui	Non
MAXIMIN Anne-Sophie*	Basket-fauteuil	Non	Non
THIRION Anaïs*	Basket-fauteuil	Non	Non
VERDIN Sébastien*	Basket-fauteuil	Oui	Non
MAUCOURT Jonathan*	Basket-fauteuil	Oui	Non
LUCE Jordan*	Basket-fauteuil	Oui	Oui
LEMAIRE Benjamin*	Basket-fauteuil	Oui	Non
KABANSKY Hugo*	Basket-fauteuil	Non	Non

*Formation terminée au sein du PFR

Il n'existe pas d'EDF espoir en tennis de table mais un collectif élargi de jeunes pongistes à potentiel, tous suivis par la Commission sportive. Ce collectif n'est pas significatif.



1.1.3.2 Répartition selon les collectifs identifiés dans le parcours fédéral de la performance



Pour chaque niveau de collectif, les accompagnements sportif, matériel, scientifique, financier diffèrent. La classification au sein des collectifs est assurée par les Commissions sportives.

Répartition des sportifs passés par chaque PFR au sein de chaque collectif (depuis 2011 pour le basket-fauteuil et la natation handisport, 2013 pour l'athlétisme handisport, 2019 pour le tennis de table handisport).

	Accès à la Performance	Performance	Haute Performance
Tennis de table handisport	6 sportifs, soit 75% des pongistes passés par le PFR	0 sportif soit 0%	0 soit 0%
Athlétisme handisport	5 sportifs, soit 25% des athlètes passés par le PFR	2 sportifs, soit 10% des athlètes passés par le PFR	3 sportifs, soit 15% des athlètes passés par le PFR
Natation handisport	4 sportifs, soit 44% des nageurs passés par le PFR	1 sportif, soit 11% des nageurs passés par le PFR	2 sportifs, soit 22% des nageurs passés par le PFR
Basket fauteuil		11 sportifs soit 29% des basketteurs passés par le PFR	8 sportifs soit 22% des basketteurs passés par le PFR

1.1.3.3 Médailles et performances sur les compétitions internationales de référence

Pour les sportifs passés par le Pôle France Relève au cours ou post formation.

	Basket-fauteuil	Athlétisme handisport	Tennis de table handisport	Natation handisport
Chpt Europe Espoir	4 sélectionnées - BRONZE (2018) 7 sélectionnés - 7 ^e place	4 sélectionnés (dont un sourd) 2 Argent 1 Bronze		
Chpt Monde Espoir	/	/		
Chpt Europe Senior	1 sélectionné – OR (Europe B, 2016)	4 sélectionnés 1 Or 4 bronze	/	1 argent 2015
Chpt Monde Senior	/	3 sélectionnés 3 Or 1 Argent 2 Bronze	/	2 Argent 1 bronze au monde 2017 1 bronze en 2019

1.2 Approche organisationnelle

1.2.1 Situation

Le Centre Fédéral est installé au CREPS de Bordeaux-Aquitaine, à Talence. Très bien desservi par les transports en commun (bus et tramway), le CREPS se situe à une vingtaine de minutes de la gare Saint-Jean et de l'aéroport de Bordeaux Mérignac.

Le CREPS est également au cœur du domaine universitaire de Talence et à proximité des établissements scolaires (Lycée Alfred KASTLER et lycée Victor LOUIS). Le CREPS dispose d'un fort partenariat établi avec le Rectorat et la DRJSCS qui favorise les aménagements scolaires pour une offre de formations variée.

Le CREPS dispose d'un internat, avec une capacité intra-muros de 120 lits. Les sportifs sont placés par deux par chambre par sexe et par niveau de classe. Chaque chambre dispose d'un bloc sanitaire avec lavabo, douche et WC. Des travaux de rénovation de l'internat sont prévus pour 2020-2021. En 2019, l'internat compte seulement 5 chambres accessibles aux sportifs en situation de handicap.

Le CREPS dispose dans son enceinte d'un Service Médical d'Evaluation (SME) qui propose de multiples services aux pôles. Ce plateau médico-sportif agréé assure les rendez-vous de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR), dispositif obligatoire pour chaque sportif pour prévenir de tout risque sanitaire lié à une pratique intensive des APS.

1.2.1.1 Services associés du CREPS

Par les frais que s'acquittent le CFH auprès du CREPS, plusieurs services sont à la disposition des 4 PFR :

Missions CREPS au service du CFH	Domaines d'intervention
Mission Accompagnement à la Performance (MAP)	<ul style="list-style-type: none">- Préparation physique- Evaluation- Récupération- Vidéo- Développement professionnel continu des entraîneurs- Préparation mentale- Nutrition / hydratation- Recherche appliquée
Mission Accompagnement à la Formation (MAF)	<ul style="list-style-type: none">- Aménagements scolaires- Suivi spécifique des jeunes- Aide à l'organisation du travail périscolaire- Service communicant via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) auprès des sportifs, familles, pôles, établissements

Service Médical et d'Evaluation (SME)	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation médicale - Visite médicale - Kinésithérapie - Evaluation - Consultation psychologique - Consultation diététique - Réathlétisation - Actions de prévention
Internat / Vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de surveillants toute la semaine sur chaque bâtiment de l'internat - Veille au respect des heures de couchées et des réveils et du respect des consignes - Entretien des chambres assuré par les agents d'entretien - Service de lingerie à disposition des internes CREPS
Restauration sur site	<ul style="list-style-type: none"> - PDJ entre 7h et 8h30 - Déjeuner entre 11h45 et 13h15 - Diner entre 18h45 et 20h15 - Goûters du lundi au jeudi

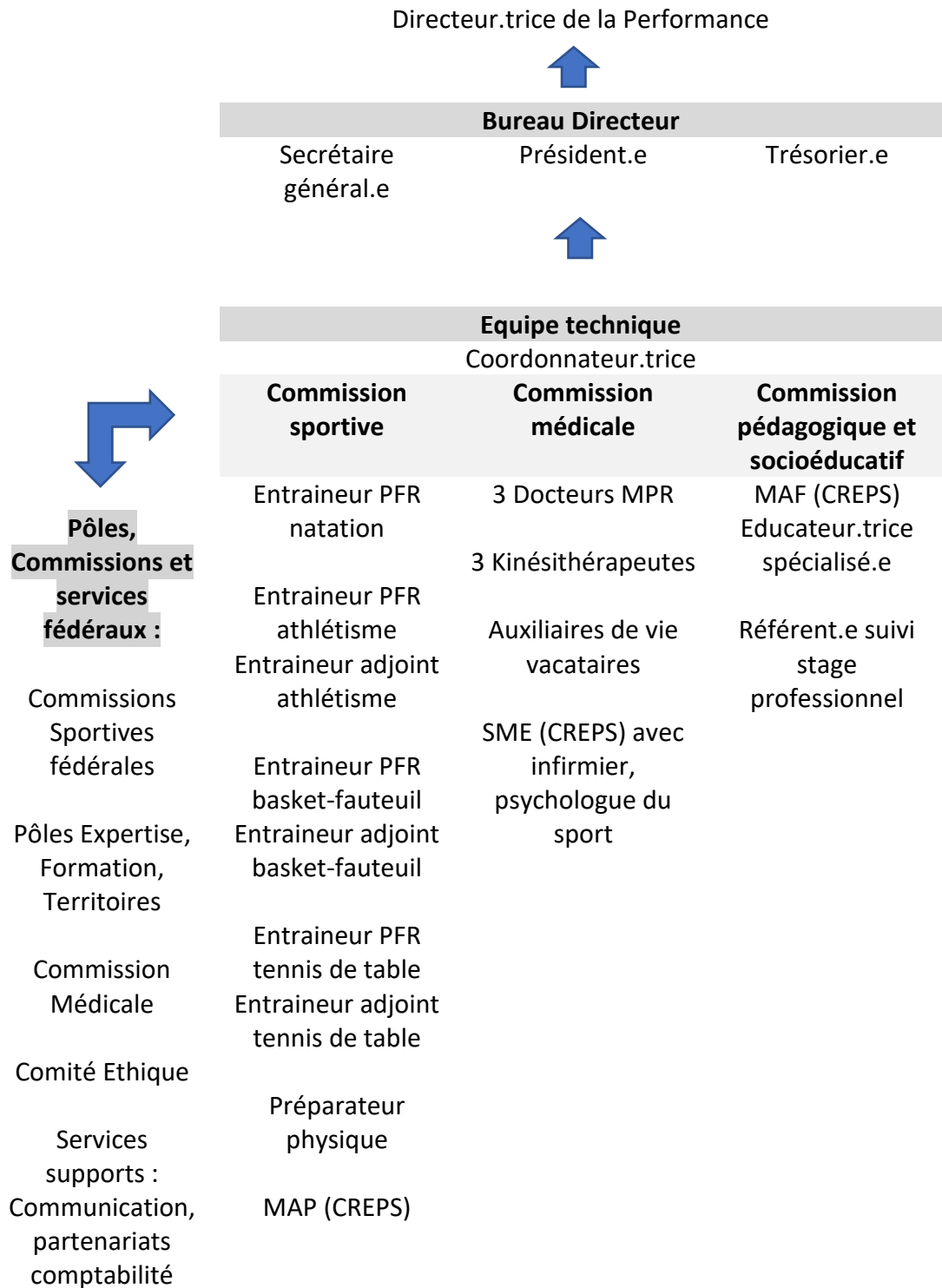
1.2.1.2 Infrastructures sportives :

Pour les 4 PFR :	<ul style="list-style-type: none"> - Deux salles de musculation dans l'enceinte du CREPS : Salle Baylac (535m²) et la salle du château (140m²) - Salles pédagogiques pour les analyses vidéos
Pour le PFR athlétisme handisport :	<ul style="list-style-type: none"> - Une piste d'athlétisme de 300m dans l'enceinte du CREPS avec éclairage - Une piste d'athlétisme de 400m à Talence Thouars - Pistes cyclables pour les sorties sur route
Pour le PFR basket-fauteuil :	<ul style="list-style-type: none"> - Un gymnase polyvalent « Sports collectifs » accessible
Pour Le PFR natation handisport :	<ul style="list-style-type: none"> - Piscines de Talence Thouars 25m/50m en intérieur et extérieur (à 5 min du CREPS) - Piscine olympique de Villenave d'Ornon (à 15 min du CREPS)
Pour Le PFR tennis de table handisport :	<ul style="list-style-type: none"> - Les salles des clubs partenaires : US Talence Tennis de table (à 5 min du CREPS) ; Villenave d'Ornon TT et Gradignan TT (à 15 min du CREPS)

1.2.2 Organigramme fonctionnel

1.2.2.1 Cadre et périmètre des missions de chaque acteur :

L'équipe technique du CFH est sous les directives de son Bureau Directeur et au service de la mission Performance fédérale.



Rôle du Coordonnateur.trice :

Placé sous l'autorité hiérarchique du/de la Directeur.trice de la mission performance et du bureau Directeur du CFH

Missions principales :

- Mise en œuvre de la stratégie fédérale et de la coordination administrative, financière, humaine et sportive du CFH
- Veiller au déploiement des bons accompagnements sportif, scolaire, éducatif et financier
- S'assurer de la bonne diffusion de la communication interne et externe

Rôle de l'entraîneur du Pôle France Relève :

Placé sous l'autorité hiérarchique du/de la Directeur.trice de la mission performance et du bureau Directeur du CFH

Missions principales :

- Planifier des programmes d'entraînement en lien avec les objectifs et le programme d'actions des Commissions sportives
- Encadrer les séances d'entraînement spécifiques dans sa spécialité en veillant à l'optimisation de la performance technique et sportive
- Coordonner, avec le cadrage et le support du coordonnateur.trice, les différentes interventions de l'équipe pluridisciplinaire (préparateur physique, préparateur mentaux, équipe médicale, etc...) au service du sportifs et/ou de l'entraîneur

Rôle du Préparateur.trice physique :

Sous convention de collaboration avec le CFH et placé.e sous l'autorité administrative du coordonnateur.trice et hiérarchique du Président.e du CFH

Missions principales :

- Planifier et encadrer des programmes d'entraînements en musculation
- Développer les capacités physiques, de l'endurance de la force, prévention des blessures, réathlétisation
- Rendre compte régulièrement de son activité auprès de l'entraîneur du PFR

Rôle du Kinésithérapeute :

Sous convention de collaboration avec le CFH et placé.e sous l'autorité administrative du coordonnateur.trice et hiérarchique du Président.e du CFH

Missions principales :

- Réaliser des soins de rééducation et de réadaptation pour maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnelles des sportifs du CFH. Ses soins concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche
- Rendre compte de son activité auprès du coordonnateur.trice, l'entraîneur, le/la kinésithérapeute coordonnateur.trice, l'équipe médicale.

Rôle du Docteur spécialiste en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) :

Sous convention de collaboration avec le CFH et placé.e sous l'autorité administrative du coordonnateur.trice et hiérarchique du Président.e du CFH

Missions principales :

- Coordonner et assurer la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles physiques, psychologiques des déficiences et des incapacités des sportifs du CFH.
- Rendre compte de son activité auprès du SME (CREPS), de la Commission médicale fédérale et, selon les besoins, de l'équipe technique du CFH.

Rôle de l'Éducateur.trice spécialisé.e :

Sous convention de collaboration avec le CFH et placé.e sous l'autorité administrative du coordonnateur.trice et hiérarchique du Président.e du CFH

Missions principales :

- Organiser et optimiser, avec le support de l'équipe technique, la gestion du quotidien pour garantir l'acquisition progressive de l'autonomie
- Veiller à la mise en œuvre des compensations scolaires
- Aider les familles et les sportifs à la recherche de financements

Toutes les personnes ressources du CFH devront, au début chaque début de saison sportive, présenter les documents suivants :

- Une licence fédérale FFH « Cadre » sur la saison sportive en cours
- Une copie certifiée des diplômes requis pour le poste
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)
- Une copie de la carte d'identité nationale, du permis de conduire et du relevé d'identité bancaire (si changement)
- Pour les entraîneurs et préparateurs physiques : Une copie de la carte professionnelle d'éducateur sportif. Celle-ci doit être renouvelée tous les ans.

Le Centre Fédéral se laisse la liberté de solliciter les agents de l'Etat dûment habilités pour une consultation de FIJ AIS (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) en amont ou pendant la collaboration.

1.2.2.2 Suivi des charges d'entraînement

PLANNING CFH 2019 - 2020																
	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h	18 h	19 h	20 h	21 h	22 h	23 h
LUNDI			BASKET 10-12h Gymnase Sport Co Emilie et Anto							NATATION 16h-17h30 Talence sept. à oct / avril à juillet			BASKET 19h30-21h30 Gymnase Sport Co Emilie, Opale et Anto			
MARDI										NATATION 16h-18h Talence sept. à oct / avril à juillet						
MERCREDI																
JEUDI																
VEDREDI																
SAMEDI																

Volume hebdomadaire d'entraînement (selon les plannings types de la saison 2019-2020) :

Natation handisport	12h à 16h dans l'eau 2h à 4h de préparation physique
Athlétisme handisport	10h30 d'entraînement 4h à 6h de préparation physique
Tennis de table handisport	12h d'entraînement 1h à 2h de préparation physique
Basket-fauteuil	8h30 à 12h d'entraînement + match le week-end 4h de préparation physique

Analyse :

- Des volumes d'entraînement similaires sur les 4 PFR
- Au sein du même PFR, un volume qui diffère selon la filière scolaire du sportif

- Passage en biquotidien à l'étude les lundi, mercredi et vendredi pour les PFR natation handisport (séance PP ou en bassin supplémentaire), tennis de table handisport (séance individuelle supplémentaire) et basket fauteuil handisport (séance individuelle supplémentaire)

Nombre de journées de stage par saison :

Natation handisport	12 jours avec le CFH (2 x 6j) 5 jours avec le collectif espoir Soit 17 jours
Athlétisme handisport	6 jours avec le CFH 10 jours avec le collectif espoir (2x5j) Soit 16 jours
Tennis de table handisport	6 jours avec le CFH 10 jours avec le collectif espoir (2x5j) Soit 16 jours
Basket-fauteuil	6 jours avec le CFH 10 jours avec le collectif espoir (2x5j) Soit 16 jours

Pour les sportifs non sélectionnés sur les stages des collectifs, le CFH se laisse le droit d'effectuer des stages complémentaires.

Lors des stages organisés par le CFH, l'équipe technique se laisse le droit de convier des sportifs, inscrits dans une pratique compétitive et dont la présence est jugée bénéfique pour le collectif.

Tarification :

- 250 euros pour les 6 jours de stage en pension complète
- 150 euros pour les 6 jours de stage en pension complète pour les sportifs des collectifs « Accès à la Performance », « Performance »
- Gratuit pour les partenaires d'entraînement et les sportifs du collectif « Haute-performance »

1.3 Politique tarifaire

1.3.1 Auprès des familles

Selon la formule souscrite auprès du CREPS (interne, externe, interne universitaire) et de la liste ministérielle du sportif, la tarification imposée aux pôles par le CREPS diffère. Une partie de ce coût est assumée par le CFH grâce à la contribution financière de la Fédération Française Handisport.

Le restant dû est à la charge des familles. Cette pension comprend les coûts fixes imposés par le CREPS (hébergement, restauration), les frais d'embauche des personnes ressources (entraîneurs, préparateur physique, équipe médicale, paramédicale, etc.) et les frais de fonctionnement de la structure.

	Interne CREPS	Interne universitaire	Externe
Facturation annuelle CREPS auprès du CFH (varie selon la liste ministérielle) *	5 100 € à 5 667 €	6 427 € à 6 730 €	940 € à 1 245 €
Pension mensuelle CFH imposée auprès des familles	500 €	550 €	100 €
Services compris	Pension complète au CREPS (restauration, internat, laverie) ; Suivi médical et paramédical CREPS/CFH ; Accompagnement sportif, scolaire, éducatif CREPS/CFH ; Mise à disposition de chauffeurs bénévoles	Logement CROUS conventionné avec le CREPS ; Loyer compris dans la pension ; Un repas quotidien au CREPS ; Suivi médical et paramédical CREPS/CFH ; Accompagnement sportif, scolaire, éducatif CREPS/CFH ; Mise à disposition de chauffeurs bénévoles	Mise à disposition de chauffeurs bénévoles ; Suivi médical et paramédical CFH ; Accompagnement sportif, scolaire, éducatif CFH ; Mise à disposition de chauffeurs bénévoles

*Pour 10 mois. Facturation trimestrielle.

Dans une démarche singulière d'accompagnement, le CFH a souhaité prendre en compte la situation sociale de chaque famille pour adapter les pensions mensuelles demandées selon les ressources disponibles de chacune.

Selon la situation familiale et les ressources perçues, une pension aménagée peut-être envisagée. Toutes les conditions d'éligibilité sont précisées dans le Dossier d'Etude de la Situation Familiale (DESF). Le dossier est à retourner avant le 10 juillet de la saison qui précède.

L'aménagement de la pension sera étudié en Commission et une proposition sera soumise à la famille en fonction des informations renseignées et justificatifs apportés au dossier.

1.3.2 Auprès des clubs

Il est important de rappeler que le CFH n'est qu'une structure d'entraînement. Tous les jeunes sportifs accueillis dans la structure conservent l'appartenance à leur club sportif d'origine. Ainsi, les sportifs concourent sur les compétitions nationales sous les couleurs du club.

En début de saison, le CFH demande une participation financière de 500 euros auprès du club d'appartenance de chaque sportif. Ces frais permettent de couvrir en partie les dépenses logistiques (hébergement, restauration, transport) lors des compétitions nationales. Un ajustement sera proposé en fin de saison selon les frais réellement engagés.

Cas particulier des handi-basketteurs :

Chaque sportif participe au Championnat de France Nationale B sous les couleurs du Centre Fédéral. Aucune participation financière n'est demandée auprès des clubs. L'ensemble des frais est assumé par le CFH. Néanmoins, les sportifs conservent, tout au long de la formation, leur appartenance à leur club d'origine (en prêt au CFH avec une licence T) et sont dans l'obligation d'y retourner à minima une saison à l'issue de la formation au CFH.

1.3.3 Projection vers l'international

Compétitions internationales :

Les coûts logistiques liés aux compétitions internationales sont pris en charge soit par le CFH, soit par la Commission Sportive à condition que le sportif soit sélectionné au préalable pour la compétition identifiée ou par le sportif (frais de déplacement jusqu'au lieu de rassemblement par exemple).

Pour les compétitions internationales non référencées comme prioritaire par la Commission sportive, la prise en charge des frais n'est pas garantie.

Classification internationale :

Pour concourir sur un pied d'égalité, les sportifs sont classés en diverses catégories et classe. Un système de classification est appliqué à chaque sport, au niveau national puis international. Pour les sportifs concernés par un passage en classification internationale au cours de leur formation, les frais seront assumés par le CFH.

2. Moyens et objectifs

2.1 Analyse et évolution du positionnement

Le CFH, véritable outil pour la formation des jeunes talents au service des Commissions sportives doit affirmer sa place de Pôle d'excellence et de laboratoire de la Performance sportive sur l'échiquier national.

Fort est de constater que dans une logique de préparation à la haute-performance, les sportifs éligibles sur le champ paralympique avec un handicap « léger » (ex : classe 10 en natation et/ou tennis de table) doivent s'entraîner en priorité sur des structures labélisées « Performance » avec de l'adversité issue du champ valide. Pour ce profil de sportif, le CFH doit être utilisé comme un passage transitoire, une remise à niveau.

A partir de cette analyse, le CFH se positionnera à partir de la saison 2020 sur du handicap plus « lourd » (Ex : Classe 8 et moins en TDT et Natation). Les travaux d'aménagement de l'internat du CREPS en 2020-2021 favoriseront la réception des pathologies plus lourdes et un plus grand nombre de sportifs à mobilité réduite (seulement 5 chambres PMR en 2019, soit 10 sportifs « fauteuil »)

2.2 Objectifs et périmètre d'actions

Le PPF, à travers les commandes des commissions sportives, identifie le CFH comme une structure fédérale missionnée pour former et accompagner les jeunes sportifs vers l'excellence. Nous déclinons les objectifs du CFH à travers 3 missions prioritaires.

Notre mission n°1 : La formation du jeune talent



- Améliorer et optimiser les conditions de l'entraînement en garantissant des parcours sportifs et scolaire de qualité ;
- Accompagner les jeunes sportifs vers leur plus haut-niveau de performance et potentiellement vers les Equipes de France A et/ou Espoirs ;
- Favoriser la construction du triple projet : sportif, scolaire et éducatif.

Notre mission n°2 : S'affirmer comme un acteur incontournable et expert du handicap



- Disposer d'un outil support des formations dans le champ paralympique ;
- S'inscrire dans un Projet Durable, Responsable et Ouvert à tous autour de la Candidature de Paris 2024 ;
- Disposer d'une structure support pour les projets de recherche dans le champ paralympique ;
- Mutualiser les moyens humains et financiers au bénéfice de la Performance et de l'expertise paralympique.

Notre mission n°3 : Une structure ressource au service de la mission Performance



- Faciliter les passerelles entre les disciplines sportives via un centre Ressources de classification et d'orientation en relation étroite avec les acteurs locaux en charge de la détection ;
- Favoriser l'accueil des sportifs identifiés au sein des collectifs « Accès à la Performance », « Performance » et « Haute-Performance » tout au long de l'année ;
- Faciliter la réception des stages EDF sur le CREPS et les structures sportives de proximité ;
- Permettre une prise en charge médicale et paramédicale rapide et efficace du SHN en arrêt de longue durée pour cause de blessure ou maladie.

2.3 Dispositifs d'accompagnement du sportif

A l'approche des échéances internationales 2021/2024/2028, le CFH propose différents types et niveaux de dispositifs d'accompagnement (cf 2.3).

2.3.1 Sur le plan scolaire

Objectif : Mettre en œuvre les conditions optimales favorisant la poursuite et la réussite de la formation scolaire, tout en garantissant une augmentation progressive du volume des entraînements et la récupération.

Conditions pour les sportifs en établissement conventionné (LAK et LVL) :

Pour les collégiens : Entraînement quotidien possible du lundi au vendredi à partir de 16h, et biquotidien, les mardi et jeudi à partir de 10h. Uniquement le jeudi matin pour les 4èmes.

Pour les lycéens : : Entraînement quotidien possible du lundi au vendredi à partir de 16h, et biquotidien, les mardi et jeudi à partir de 10h.

Pour les collégiens et lycéens, l'entraînement biquotidien peut-être étudié, à la demande des PFR, les lundi, mercredi et vendredi.

Conditions pour les sportifs en établissement non conventionné et les lycéens en filière technologique ou professionnelle :

Les aménagements se font en concertation avec le coordonnateur.trice CFH, l'entraîneur PFR, la MAF et après validation des proviseurs. Les sportifs n'étant pas dans des « classes sportives » mais dans des classes mixtes, ils sont autorisés à s'absenter de certains cours pour se rendre aux entraînements.

Les différents niveaux d'accompagnement :

Niveau d'accompagnement	Dispositifs
Niveau 1 (N1)	<u>Aménagements scolaires :</u> Garantir des aménagements scolaires de qualité selon la filière, le niveau de scolarité et le potentiel du sportif.
Niveau 2 (N2)	<u>Travail périscolaire :</u> N1 + Temps de travail périscolaire « en chambre » en auto-gestion par le sportif avec la présence des surveillants d'internat OU temps de travail périscolaire renforcée « en salle » le lundi, mardi et jeudi (16h à 18h ou 20h à 21h30). Horaires selon les heures d'entraînement.
Niveau 3 (N3)	<u>Ateliers de soutien :</u> N1 + N2 + Ateliers collectifs organisés à l'internat, en soirée, par matière et par classe. L'animation et la gestion pédagogiques sont assurées en priorité par des enseignants ou par des étudiants.
Niveau 4 (N4)	<u>Soutien individualisé :</u> N1 + N2 + N3 + Mise en place d'un accompagnement spécifique et individualisé selon les besoins du sportif. Assuré par les enseignants et/ou via une association partenaire du CFH. Ex : Rattrapage de cours pour les filières professionnelles et technologiques, préparation aux examens, soutien individuel au retour d'une compétition.

Actions entreprises par le CFH en faveur de l'insertion professionnelle :

- 2 à 3 temps d'information durant la saison pour aider le sportif à préparer son projet professionnel, définir ses compétences, les développer et les valoriser, connaître son environnement, présenter sa candidature, préparer l'entretien de recrutement (en 2019 : Fondation ADECCO, FIPHFP)
- Une ressource humaine mobilisée tout au long de la saison pour accompagner les sportifs dans leurs recherches de stage professionnel.

2.3.2 Sur le plan sportif

	Programme ACCESSION Dès la première année de formation	Programme EXCELLENCE A partir de la deuxième année de formation et potentiellement dès la première année pour les sportifs listés « Relève »
Entraînements	Entraînements quotidiens/biquotidiens (à minima 10h hebdomadaire) ; préparation physique adaptée	Augmentation progressive des volumes et charges d'entraînement, passage possible en bi-quotidien lundi, mercredi et vendredi
Préparation mentale	Sensibilisation à la préparation mentale en groupe	Préparation mentale individualisée
Récupération	Séances collectives d'étirements proposées par les kinésithérapeutes	Individualisation des techniques de récupération ; suivi du sommeil ; suivi nutritionnel et hydratation
Matériel	Adaptation du matériel sportif / vie quotidienne grâce au service d'un.e ergothérapeute	Selon les sports et les besoins, mise à disposition et achat d'un matériel sportif plus performant
Optimisation de la performance	Analyse vidéo	Recherche appliquée

Pour les sportifs sortants de la structure, un accompagnement pourra être proposé pour favoriser la poursuite du double projet sportif et scolaire adapté aux besoins du sportif.

2.3.3 Sur le plan éducatif

Objectifs :

- Proposer un lieu d'écoute, un espace de liberté de parole
- Favoriser la construction identitaire et devenir un citoyen autonome

Assurer un suivi régulier	- Tutorat avec bilan trimestriel pour faire un point d'étape du parcours du sportif et évaluer la réalisation des objectifs
----------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel, en présence de la famille et de l'entraîneur, réalisé en fin de saison : Orientation saison suivante, aménagements envisagés - Formalisation des bilans et envoi aux familles
Acquérir progressivement l'autonomie	<p>Selon les profils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un bilan d'autonomie en amont de l'arrivée au CFH - Mobilisation de tierces personnes : aidants, auxiliaires de vie, infirmier.e.s - Apprentissage et gestion des tâches du quotidien avec les appuis des équipes techniques CFH / CREPS. - Formations et sensibilisations pour favoriser l'insertion professionnelle ainsi que la rédaction d'un dossier MDPH.

2.3.4 Sur le plan médical / paramédical

Paramédical : (3 kinésithérapeutes ; venues lundi, mercredi et jeudi)	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé à l'entrée de la structure pour évaluer selon la pathologie le nombre de séances de kinésithérapie hebdomadaires à réaliser - 1 à 4 séances de kinésithérapie assurées par semaine selon la pathologie du sportif et les besoins spécifiques (récupération, blessure) - Mise en place de séances collectives avec protocole d'étirements
SME : (Service CREPS)	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le suivi réglementaire ministériel des SHN (SMR) : visite d'inscription, 1^{ère} et 2^{ème} visites (bandelette urinaire, bilans dentaire, psychologique, sanguin, électrocardiogramme, épreuve d'effort) - Cf tous les services associés du SME au service du sportif
Actions de prévention : (CFH / CREPS)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisations CFH : conduites dopantes, nutrition - Séminaire de rentrée CREPS : bizutage, harcèlements sexuels et moraux -
Médecine Physique et de Réadaptation (3 docteurs ; venues lundi, mercredi et jeudi)	<ul style="list-style-type: none"> - Authentification du handicap et conseils auprès des équipes techniques - Suivi hebdomadaire du sportif, en lien avec le SME, pour limiter les conséquences fonctionnelles et psychologiques liées à la déficience et à la pratique intensive d'une APS - Mise en relation avec les spécialistes de proximité : orthoprothésistes, ergothérapeutes, etc.

3. Parcours du sportif

3.1 Identification des talents

3.1.1 Processus de détection

3.1.1.1 Cadre de la détection

Chaque année, de jeunes sportifs intègrent la structure fédérale selon les conditions listées ci-dessous. Communiquée à l'issue des journées de détection, la sélection est validée par l'équipe technique du CFH et approuvée par le/la Directeur.trice Sportif.ve de la discipline concernée ainsi le/la médecin du Centre Fédéral. Le nombre de jeunes sélectionnés est à la discrétion de l'équipe technique du CFH selon les potentiels affichés et les conditions logistiques imposées par le CREPS Bordeaux-Aquitaine.

Les résultats aux tests d'aptitude physique, les observations menées pendant les séances d'entraînement lors des journées de détection et les résultats obtenus sur les compétitions nationales/internationales ne sont pas les seuls critères d'aide à la décision. La marge de progression, les aspects motivationnels et morphologiques ainsi que le potentiel de l'athlète concerné à horizon 2024/2028 seront pris en compte.

3.1.1.2 Profils sportifs concernés

Les jeunes devront posséder un potentiel physique (force, souplesse, endurance ainsi qu'une condition physique générale), motivationnel et morphologique et répondre aux conditions suivantes :

- Être de nationalité française
- Avoir entre 13 et 21 ans. Les jeunes âgés de 13 à 16 ans feront l'objet d'une étude prioritaire. Le handicap sera corrélé à l'âge dans l'étude du profil (par exemple en natation : un S2 de 21 ans sera prioritaire par rapport à un S10 du même âge).
- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et signée par un médecin
- Être inscrit dans une pratique régulière et compétitive de para-athlétisme, paranaatation, basket-fauteuil para-tennis de table
- Être à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur
- Présenter un projet scolaire et/ou professionnel sérieux, ou à défaut un projet de formation
- Être autonome dans la vie quotidienne ou en capacité de s'inscrire dans une démarche d'acquisition progressive de l'autonomie.

Prérequis disciplinaire

Pour le Basket-fauteuil :

- Détection filière jeune : Avoir participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National
- Et/ou détection filière compétitive : Avoir à minima participé au Championnat de France U23

Pour l'athlétisme handisport :

- Détection filière jeune : Avoir participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National et/ou au Challenge National des Jeunes Athlètes Handisport -18 ans (triathlon athlétique) / -23 ans (épreuves combinées)
- Et/ou détection filière compétitive : Avoir à minima participé à un meeting national de référence (Talence, Marseille, Tours, Nancy, HOP) et/ou tout autre meeting labélisé par l'IPC.

Pour la natation handisport :

- Détection filière jeune : Avoir participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National
- Et/ou détection filière compétitive : Avoir à minima participé à un Championnat de France 25m dans la catégorie « Jeunes »

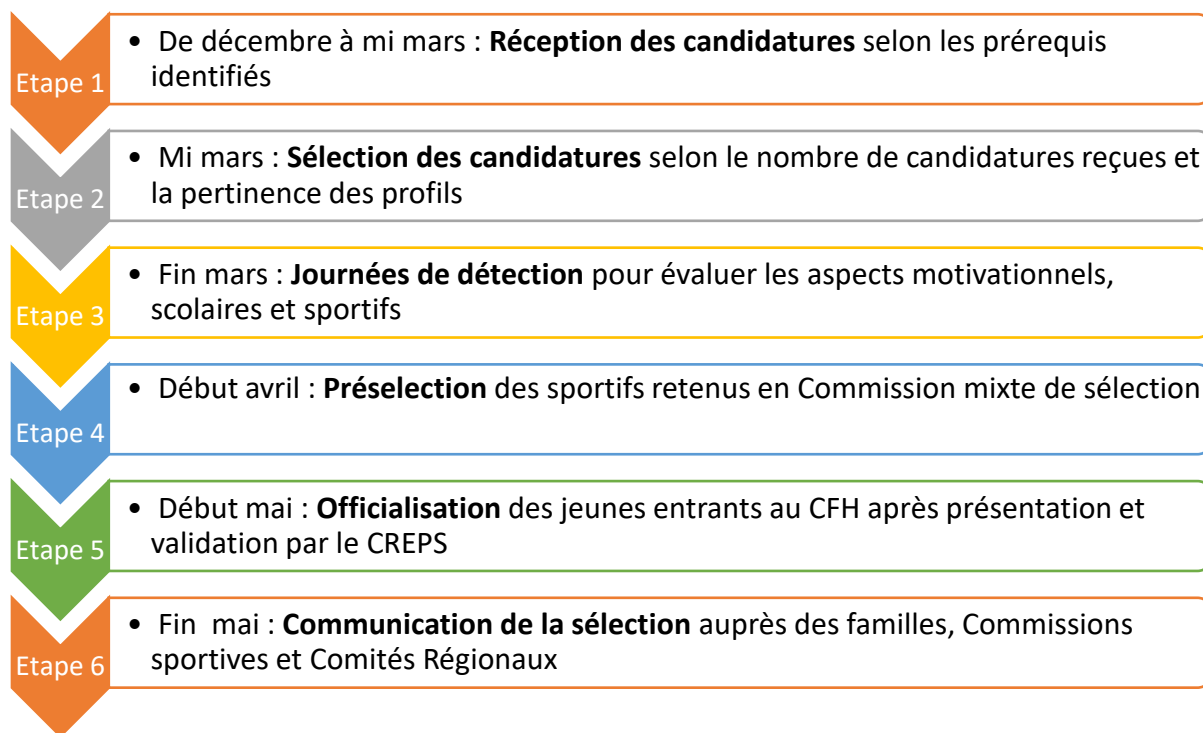
Et avoir marqué un nombre de points supérieur à zéro à la table de cotation sénior dans chacune des nages du programme proposées par sa classification.

Pour le tennis de table handisport :

- Détection filière jeune : Avoir participé à un stage régional JAP puis au stage JAP National
- Et/ou détection filière compétitive : Avoir à minima participé à un Championnat de France dans la catégorie « Jeunes »

L'équipe d'encadrement du CFH se laisse la liberté d'inviter exceptionnellement un sportif aux journées de détection, même si celui-ci ne répond pas aux prérequis listés ci-dessus. Cette décision doit être prise d'un commun accord avec la Direction Sportive concernée.

3.1.1.3 Chemin de sélection



Précisions :

La présence du sportif lors des journées annuels de détection est obligatoire pour aspirer à intégrer le CFH.

Composition de la Commission mixte de sélection (CMS) :

- Directeur.trice de la mission Performance
- Responsable du Parcours d'Accession Sportif
- Référent.e jeunes de la Commission sportive et/ou Directeur.trice sportif.ve
- Coordonnateur.trice du CFH
- Référent.e socio-éducative
- Psychologue / Préparateur.trice mental.e
- Entraîneur du PFR

3.2 Critères de maintien

3.2.1 Rappel du cadre

Structure d'excellence qui s'inscrit dans le programme Accession du Projet de Performance Fédérale de performance fédérale (P.P.F) de la FFH, chaque sportif devra répondre à certains critères, établis par la Commission mixte d'évaluation, pour envisager son maintien au sein du Pôle France Relève.

Soucieux d'accompagner progressivement les sportifs à fort potentiel au cours des années de formation au Centre Fédéral, les critères et les exigences sont évolutifs. Les critères imposés sont des indicateurs d'aide à la décision. La marge de progression, les aspects motivationnels

et morphologiques ainsi que le potentiel de l'athlète concerné à horizon 2024/2028 seront également des critères d'aide à la décision pris en compte.

3.2.2 Composition de la Commission mixte d'évaluation

Pour évaluer et arbitrer de manière optimale la situation de chaque sportif, la Commission mixte d'évaluation (CME) se réunira à minima une fois par saison sportive. La CME est la seule compétente pour envisager un maintien du sportif au sein du Centre Fédéral. Ci-dessous, sa composition :

- Directeur.trice de la mission Performance
- Responsable du Parcours d'Accession Sportif
- Référent.e jeunes de la Commission sportive
- Coordonnateur.trice du CFH

Avant sa diffusion, la liste des jeunes maintenus sur le Pôle France Relève devra être approuvée par le/la Président.e du Centre Fédéral Handisport, et le/la Directeur.trice Sportif.ve de la discipline concernée.

3.2.3 Critères évolutifs de maintien au CFH

Pour la première année :

OBJECTIF : Capacité à assimiler l'environnement de sportif de haut-niveau et se rendre acteur de son projet de vie.

Critère 1 : Avoir une assiduité et engagement aux entraînements tout au long de la saison sportive

- Seuil maximum de 10 % d'absences non justifiées sur les séances selon le planning d'entraînement partagé avec l'athlète en début de saison. Seules les absences pour raison scolaire ou médicale seront justifiées. Elles devront être rattrapées dans la mesure du possible.

Critère 2 : Être capable de gérer ses emplois du temps sportifs, scolaires, médicales

- Seuil maximum de 10 % d'absences non justifiées
 - Pour le médical être à jour du SMR
 - Pour le paramédical : Selon le cahier d'émargement tenus par les kinésithérapeutes
 - Pour le scolaire : Selon les absences non justifiées indiquées sur PRONOTE

Critère 3 : Adopter une attitude responsable et s'inscrire dans une démarche d'autonomie

- Oubli et perte de matériel
- Autonomie et gestion des tâches du quotidien
- Gestion des déplacements (retours famille, stages, quotidien)
- Attitude au sein de mon groupe d'entraînement, auprès de mon entraîneur ainsi que de toutes les personnes ressources que le sportif côtoie
- Être acteur de son projet de vie (au plus tard lors de la 3^{ème} année)

- Avoir validé les indicateurs d'autonomie pour envisager un passage en appartement (à partir de la deuxième année ou une fois la majorité atteinte)

Pour la deuxième année :

Objectif : Augmenter progressivement son niveau de performance pour faire partie du TOP jeunes français

Comprend critères de la première année :

Avoir assimilé l'environnement de sportif de haut-niveau et se rendre acteur de son projet de vie : Critères 1 à 3

Ainsi que les :

Critère 4 : Regard particulier sur la courbe de progression

- Selon les objectifs individualisés convenus dans le contrat d'engagement en début d'année (ex : Evolution du classement valide en tennis de table, suivi des statistiques en basket, performances chronométriques en athlétisme et en natation)

Critère 5 : Intégrer et/ou confirmer sa place dans le Top jeunes français

- Selon les objectifs individualisés convenus dans le contrat d'engagement en début d'année

Critère 6 : Intégrer ou confirmer sa place dans le collectif Espoir

Critère 7 : Être sélectionné.e pour une compétition internationale de référence au sein de ma catégorie d'âge

Critère 8 : Affiner son projet scolaire et/ou professionnel

- Se renseigner sur les formations et orientations envisageables
- Participer activement aux temps d'informations « stages et insertion professionnelle »

Pour la troisième année :

Objectif : Capacité à se projeter vers le sport de très haut-niveau et les compétitions internationales de référence.

Comprend critères de la première année :

Avoir assimilé l'environnement de sportif de haut-niveau et se rendre acteur de son projet de vie : Critères 1 à 3

Comprend critères de la seconde année :

Augmenter progressivement son niveau de performance pour faire partie du TOP jeunes français : Critères 4 à 7

Ainsi que les :

Critère 9 : Assimiler les exigences du sport de très Haut-Niveau

Critère 10 : Participer et performer à une compétition internationale de référence

3.2.4 Barème d'évaluation

Pour chaque sportif, tous les critères d'évaluation feront l'objet d'un bilan trimestriel en présence de l'entraîneur et du coordonnateur.trice du Centre Fédéral.

Un code couleur, d'aide à la décision pour un maintien ou une sortie du Centre Fédéral, sera attribué.

	Critère atteint
	Critère partiellement atteint
	Critère non atteint

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année
Avoir assimiler l'environnement de sportif de haut-niveau et se rendre acteur de son projet de vie.			
Critère 1 : Assiduité et engagement aux entraînements tout au long de la saison sportive			
Critère 2 : Être capable de gérer ses emplois du temps sportifs, scolaires, médicales			
Critère 3 : Adopter une attitude responsable et s'inscrire dans une démarche d'autonomie			
Augmenter progressivement son niveau de performance pour faire partie du TOP jeunes français			
Critère 4 : Regard particulier sur la courbe de progression			
Critère 5 : Intégrer et/ou confirmer sa place dans le Top jeunes français			
Critère 6 : Faire partie du collectif Espoir			
Critère 7 : Sélection pour une compétition internationale de référence au sein de ma catégorie d'âge			
Critère 8 : Affiner son projet scolaire et/ou professionnel			
Capacité à se projeter vers le sport de très haut-niveau et les compétitions internationales de référence			
Critère 9 : Assimiler les exigences du sport de très Haut-Niveau			
Critère 10 : Participation à une compétition internationale de référence			
TOTAL			

3.3 Le cas des sportifs associés

Chaque saison sportive, des sportifs associés intègrent les collectifs d'entraînements des PFR pour favoriser et optimiser la préparation des sportifs reçus dans la structure CFH.

Est défini comme sportif associé ou partenaire d'entraînement, selon le Ministère des Sports, *tout sportif qui participe à la préparation des membres des équipes de France. Une liste de partenaires d'entraînement est instituée dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau et pour lesquelles l'entraînement avec des partenaires est obligatoire. Ne peuvent être*

inscrits sur cette liste que les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription. La liste des sportifs « partenaires d'entraînement » est arrêtée pour une année par le ministre chargé des sports, sur proposition des directeurs techniques nationaux placés auprès des fédérations sportives concernées.

Conditions :

- Avoir une licence fédérale handisport mention « compétition » à jour et signée par un médecin
- Engagement financier : 35 euros / mois. Les sportifs listés « Elite » sont exonérés de l'engagement financier.

Liste exhaustive des services garantis :

- Possibilité de s'entraîner sur tous les créneaux d'entraînement du CFH
- Possibilité de bénéficier des séances de préparation physique assurées par le CFH et/ou le CREPS
- Possibilité d'être convié.e, sans frais financier supplémentaire, aux stages intensifs d'entraînement du CFH
- Possibilité de bénéficier des sorties et animations conviviales du CFH

Evaluation :

Un contrat bipartite sportif/CFH est signé en début de saison. Il est valable pour une saison sportive (de septembre à juin) et est réévalué chaque fin de mois, par l'entraîneur du PFR, selon les conditions listées ci-dessous.

- D'une manière générale : Avoir un comportement exemplaire et contribuer à la dynamique des groupes d'entraînement
- Pour les sports individuels : Être présent à minima à 70% des séances hebdomadaires
- Pour le basket-fauteuil : Être présent à minima à deux séances hebdomadaires du CFH et, dans un même temps, s'entraîner dans une logique compétitive dans un club de basket-fauteuil affilié à la FFH.